

NOUVELLE-ZELANDE – Contamination

Par Eric MEUNIER

Publié le 10/10/2003

Le Ministère de l'Agriculture et des Forêts (MAF) a annoncé la fin d'essais avec un maïs transgénique contenant du matériel génétique non autorisé dans le pays (le maïs Bt11, c'est à dire producteur d'insecticide Bt et tolérant aux herbicides). Cette interdiction fait suite à des analyses effectuées au Japon sur un produit alimentaire ayant révélé la présence de maïs transgénique en provenance de Nouvelle-Zélande, à un taux inférieur à 0,1%. Cherchant l'origine de la contamination, le MAF a analysé les cultures environnantes des essais en champs dans un rayon de 300 mètres et la filière de traitement du maïs postérieure à la récolte. Cette étude a confirmé la présence de maïs Bt11 dans 3 essais en champs sur quatre, alors que les cultures alentours étaient exemptes d'OGM. Par ailleurs, la probabilité de contamination lors du traitement du maïs semble très faible. La contamination proviendrait donc de l'ensemencement. Le MAF travaille aujourd'hui avec les entreprises impliquées dans le traitement de ce maïs afin d'identifier des problèmes de contamination potentielle. Par mesure de précaution, toutes les graines issues des récoltes d'origine de ce maïs devront être détruites pour en éviter toute culture. Le MAF se concentre également sur l'amélioration des contrôles effectués à l'importation sur tout matériel vivant agricole.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/nouvelle-zelande-contamination/